



**Association LES RIVERAINS DU SEIGNANX**  
275, route de Northon - 40390 St Martin de Seignanx  
[lesriverainsduseignanx@gmail.com](mailto:lesriverainsduseignanx@gmail.com)

Monsieur Le Maire  
Mairie de St Martin de Seignanx  
47 place de la Mairie – 40390 St Martin de Seignanx

Date : 18/01/2016

Objet : Déploiement des compteurs LINKY à St Martin de Seignanx

Monsieur le Maire,

La loi de transition énergétique publiée le 18 août 2015 instaure le déploiement de 35 millions de nouveaux compteurs électriques dits « LINKY » pour tous les abonnements de moins de 36 kVa, résidentiels et professionnels.

Pour envoyer les données de consommation, le LINKY utilise le CPL (Courant porteur en ligne). Ces radiofréquences (entre 63 et 95 mégahertz ) sont injectées dans les circuits, câbles et appareils électriques de toute une maison, ou de tout un immeuble. Or ces équipements ne sont pas prévus pour cela et ne sont pas blindés. Il en résulte:

#### 1 – Une diffusion de radiofréquences dangereuses pour la santé

Les radiofréquences se retrouvent dans l'air environnant, mesurables jusqu'à 2,50 mètres de tous les câbles encastrés dans les murs, les fils électriques apparents et les appareils eux-mêmes, y compris les lampes de chevet. Le niveau d'exposition continue aux ondes radioélectriques de l'ensemble de la population augmentera considérablement partout : dans les domiciles, les lieux de travail, les espaces collectifs, et même dans les rues, puisque les trottoirs urbains sont truffés de câbles électriques.

Or, depuis le 31 mai 2011, les radiofréquences sont officiellement reconnues « potentiellement cancérogènes » (catégorie 2B) par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) qui dépend de l'OMS.

Après l'alerte donnée en 2003 par les enseignants d'une école californienne équipée de compteurs communicants (« smart meters » en anglais), deux chercheurs américains, S. Milham et L. Morgan, ont publié en août 2008, dans l'American Journal of Industrial Medicine une étude mettant en évidence une augmentation significative du nombre de pathologies cancéreuses chez les enseignants dans cet établissement. Sur les 137 recrutés entre 1988 et 2005 dans cette école, 16 étaient atteints de cancer, dont deux de double-cancer aux localisations diverses, parmi lesquelles : thyroïde, utérus, mélanomes malins.

Le risque de cancer corrélé spécifiquement avec l'exposition aux radiofréquences émises par les smart meters était augmenté de 21 % pour une seule année de présence, tandis que le niveau d'exposition aux champs magnétiques de basse fréquence, considéré isolément, était sans incidence.

Un rapport canadien établi à partir d'un sondage mené sur 210 personnes vivant aux États-Unis, au Canada et en Australie (dont 9 médecins) établit clairement un lien direct et indiscutable entre l'installation des smart meters et l'apparition de nombreux symptômes d'électrosensibilité : troubles du sommeil, maux de tête, difficultés de concentration, nausées, vertiges...

## 2 – Des pannes à répétition qui devront être supportées par les utilisateurs

Celles-ci sont observées sur les appareils déjà en service et auront sans doute des conséquences destructrices sur les matériels professionnels et les systèmes informatiques.

En effet, les CPL déclenchent des incendies et des pannes. EDF est parfaitement conscient de ce problème puisqu'il s'exonère de toute responsabilité, ainsi que sa filiale à 100 % ERDF, dans ses nouvelles conditions générales de vente 2015 applicables tant aux particuliers qu'aux professionnels pour les compteurs jusqu'à 36 kVa (tarif Bleu). Les victimes n'auront que 20 jours à compter du sinistre pour apporter la preuve du contraire et chiffrer le montant des dommages. Et comme les assurances ont exclu des garanties « tous les dommages causés par les champs électromagnétiques », ce sont les particuliers et les professionnels eux-mêmes qui devront payer les réparations et les pertes de marchandises.

Un coût d'installation non maîtrisé et qui s'envole:

A ces deux problèmes s'ajoute un coût désormais estimé à 7 milliards d'euros qui s'envole. En effet, si la pose du LINKY et la dépose de l'ancien compteur sont gratuites, de même que le compteur lui-même, un décret du 31 août 2010 relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité prévoit que le financement soit assuré par les consommateurs via le TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) à raison de 1 à 2 euros par mois prélevés sur les factures d'électricité... jusqu'à atteindre le coût du compteur LINKY (de 120 à 240 euros).

Au TURPE, il faut ajouter la CSPE (contribution au service public de l'électricité) qui est passé à 27 centimes d'euro par kWh le 1er janvier 2016 et qui sert aussi à financer ce type de dispositif.

Henry Proglio (PDG EDF) le 8 novembre 2011, reconnaissait que le coût du LINKY serait de 200 et 300 € (pour une fourchette initiale de 120 à 200€), ce qui ferait passer le coût initial prévu de 4,3M€ à 7 voir 10M€.

Au Québec et en Espagne, depuis l'installation des compteurs communicants, toutes les factures ont augmenté, et il n'y a aucune raison que ce ne soit pas pareil en France.

De plus, cet investissement sera à payer de nouveau d'ici à 15/20ans en raison de l'obsolescence programmée des appareils. Ce renouvellement des matériels n'a pas été pris en compte dans l'analyse technico-financière sur laquelle la Commission de régulation de l'énergie (CRE) s'est basée pour préconiser au gouvernement d'engager la France dans ce chantier.

En France, comme au Canada, en Californie, en Allemagne ( qui renonce aux compteurs dits intelligent pour les consommations de moins de 6000kwh/an), des villes se positionnent contre le LINKY et le Gazpar et des questions se posent de plus en plus ouvertement : St Macaire (33), Varennes sur Seine (77), Premery (58), Le Barp (33), Lieuche (06), Varades (44), Comboux (74)

En tant que propriétaire des réseaux électriques, et par rapport au déploiement des LINKY et des concentrateurs dans notre commune (700.000 concentrateurs - ordinateurs et antennes- relais GPRS 3G à hauteur d'homme vont être installés dans les postes de transformation électriques), nous souhaitons connaître votre position, sachant qu'il existerait une technologie par fibre ne présentant aucun des inconvénients cités et que la baisse des consommations électriques ne sont pas prouvées.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses.

Florence Bilhere  
Présidente  
Les Riverains du Seignanx

Copies : Mairies et Communauté de Communes du Seignanx

Liens :

[http://www.next-up.org/pdf/Linky\\_Alerte\\_Sanitaire.pdf](http://www.next-up.org/pdf/Linky_Alerte_Sanitaire.pdf) :

Brefs extraits pour une synthèse succincte de la thèse sur l'étude des émissions électromagnétiques du CPL : Université Européenne Télécom Bretagne : Étude des émissions électromagnétiques du CPL

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/> : Elu-e-s, protégez la santé de vos administré-e-s et en particulier celle des enfants . Habitant-e-s, regroupez-vous pour demander à vos élu-e-s de protéger votre santé

<http://www.maire-info.com> « les collectivités concédantes du réseau d'électricité sont propriétaires des compteurs actuels et des Linky qui commencent à se mettre en place. ERDF n'en est que le concessionnaire. »